

7 JUILLET 2021



**CONFORTEMENT DE LA DIGUE DE LA NONETTE**

**INAUGURATION DES TRAVAUX**





# LES ÉTAPES CLÉS DU CHANTIER

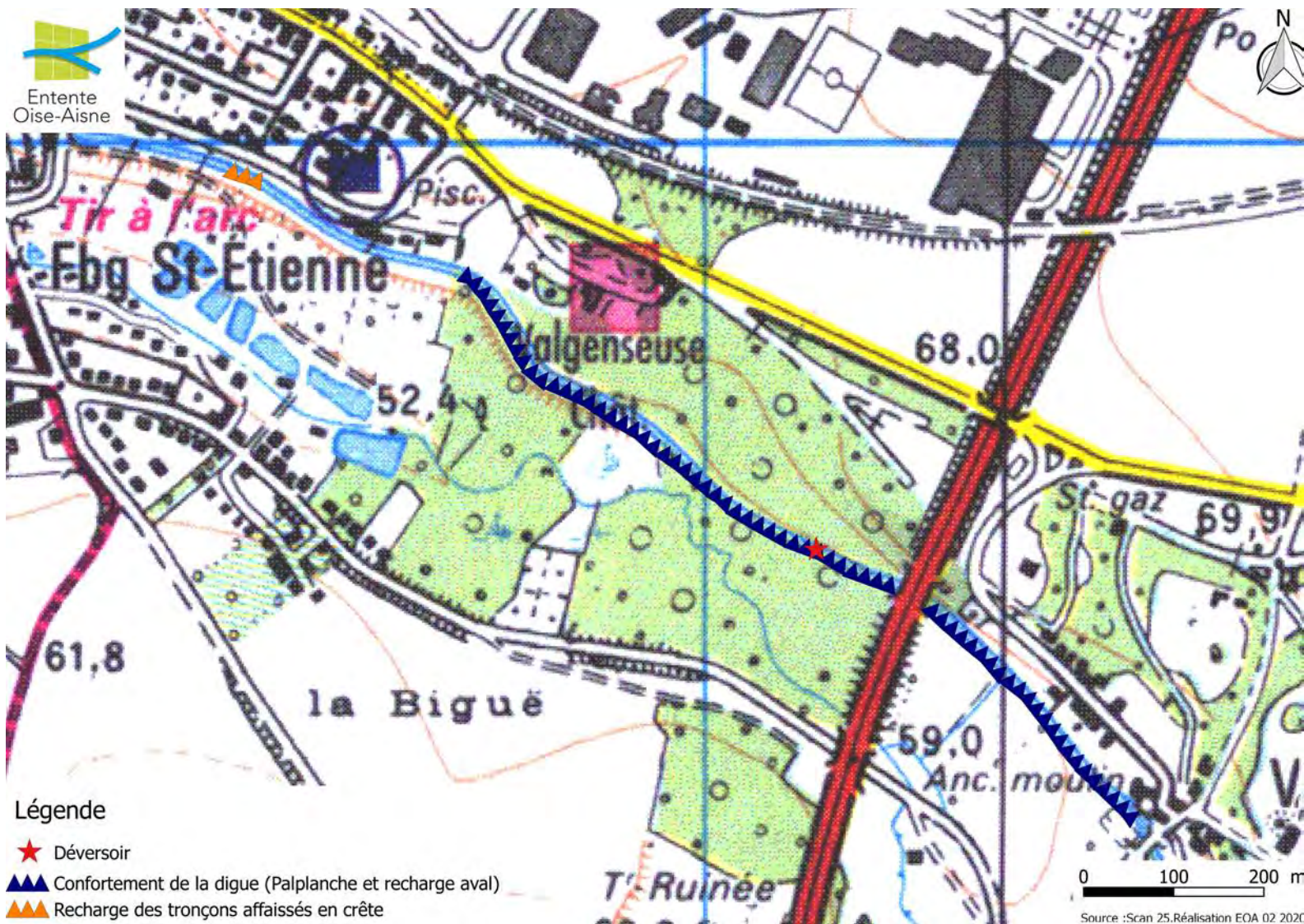




# 1 / LE CONTEXTE



# SITUATION GÉOGRAPHIQUE



-Un linéaire de digue d'environ 1,3 km, réparti de part et d'autre de l'autoroute (Senlis/Villemétrie)

-linéaire de travaux de 810 m



# UN SITE CLASSÉ



- Vallée de la Nonette : un site classé
- Proximité du château de Valgenceuse (classé Monument Historique)
- Un déversoir classé Monument historique



# DES TRAVAUX RÉALISÉS SUR UNE EMPRISE PRIVÉE



- 14 propriétaires concernés
- Signature de conventions avec les propriétaires privés
- Mise en place d'un référé préventif





## 2/ LE CONFORTEMENT DE LA DIGUE



# RECHARGEMENT ET REPRISE DE LA DIGUE



-Opération de fauche et d'abattage d'arbres

-Pose d'un géotextile pour étanchéifier la digue

-Recharge de la digue en pied et en crête avec des matériaux drainants (atteinte de la cote de protection)



# RECHARGEMENT ET REPRISE DE LA DIGUE



-recharge en terre végétale  
(pour faciliter l'ensemencement)



# STOCKAGE DES PALPLANCHES



Les palplanches : pour l'étanchéité de la digue :

-> Dispositifs en acier imbriqués les uns aux autres pour assurer une parfaite étanchéité, avec un joint souple



# VIBROFONÇAGE DES PALPLANCHES



-750 mètres de palplanches enfoncées dans le sol, sur 4 mètres de profondeur

-Nouveau linéaire de palplanches raccordé à l'ancien (réalisé en 2001)

-Rechargement en terre végétale.



# SUIVI DU CHANTIER



Réunion de chantier chaque mardi matin avec :

- VINCI Construction Maritime et Fluvial
- SAFEGE (maitre d'œuvre)
- Entente Oise-Aisne (maitre d'ouvrage)
- Ville de Senlis
- CC Senlis Sud Oise
- Syndicat Intercommunal du SAGE de la Nonette





### **3/ LE CONFORTEMENT DU DÉVERSOIR CLASSÉ MONUMENT HISTORIQUE**



# LE DÉVERSOIR AVANT TRAVAUX

- Rôle de sécurité pour la digue :  
Il évacue l'eau quand le niveau monte et que la digue est mise en charge
- Alimentation du Saint-Urbain et de préservation des zones humides





# DÉRIVATION NONETTE ET MISE HORS D'EAU DU DÉVERSOIR



-Busage temporaire de dérivation de la Nonette vers le Saint-Urbain avec préservation du débit



# DÉRIVATION NONETTE ET MISE HORS D'EAU DU DÉVERSOIR



-Mise hors d'eau du déversoir par Vinci Construction Maritime et Fluvial et Fudali, par la pose de palplanches provisoires





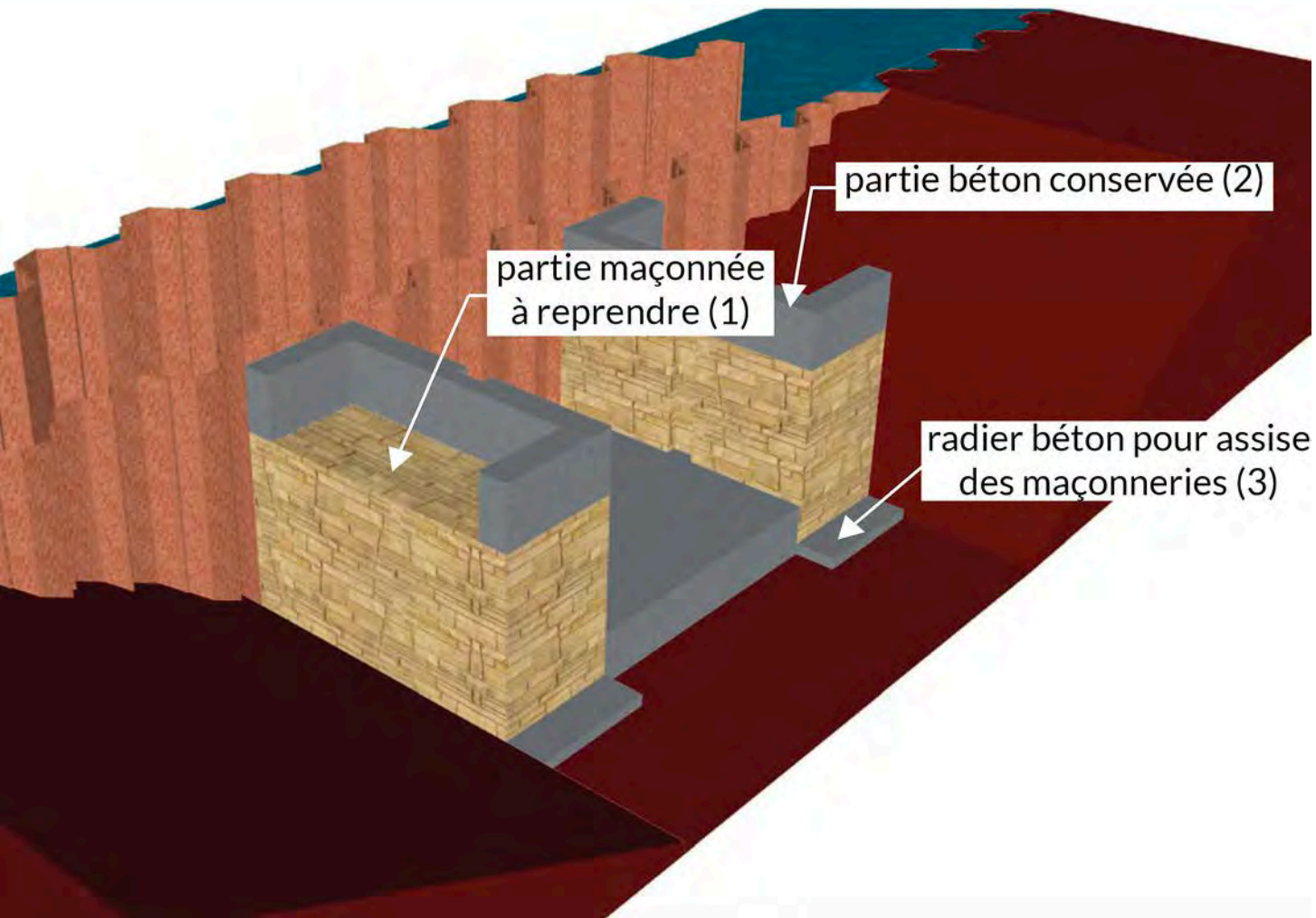
# DÉCAISSEMENT DU DÉVERSOIR AVANT SA RÉHABILITATION



- Décaissement pour mettre au jour les fondations du déversoir
- Classé Monument Historique depuis 2016
- Fondations d'époque estimées au 17<sup>ème</sup> s.
- Restauration menée en collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France, la DRAC et la DREAL.



# LES TRAVAUX MENÉS SUR LE DÉVERSOIR



Opérations réalisées sur le déversoir





# REPRISE DES MAÇONNERIES



-Reprise des  
maçonneries par  
l'entreprise VINCI



# REPRISE DU SOUBASSEMENT EN PIERRE



- Confortement du déversoir réalisé par l'entreprise NOEL
- Reprise du soubassement avec des pierres de taille de Saint-Maximin (60) (commande de l'ABF)



# JOINTURE AVEC LES PALPLANCHES ET NOUVEAU BATARDEAU



Réalisation d'une jointure béton entre les palplanches et les culées en béton du déversoir.

La partie haute des palplanches en métal de l'ancien seuil a été coupée.



Un nouveau seuil en chêne, similaire à son aspect historique, a été installé.





# POSE DU COURONNEMENT



Réalisation d'un couronnement en pierre sur le déversoir (par l'entreprise NOEL), à la demande de l'Architecte des Bâtiments de France



# LE DÉVERSOIR APRÈS ACHÈVEMENT DES TRAVAUX



Remise en eau après pose du couronnement en pierre







## 4/ LES MESURES COMPENSATOIRES



# CRÉATION D'UNE ZONE HUMIDE



Mesures compensatoires suite à la perte de 1600 m<sup>2</sup> de zone humide (élargissement du talus aval de la digue) et aux interventions sur la végétation (élagage)

-> Restauration d'une zone humide sur une parcelle privée à proximité, sur une surface de 2400 m<sup>2</sup> (contrat dit « ORE » : Obligation Réelle Environnementale)

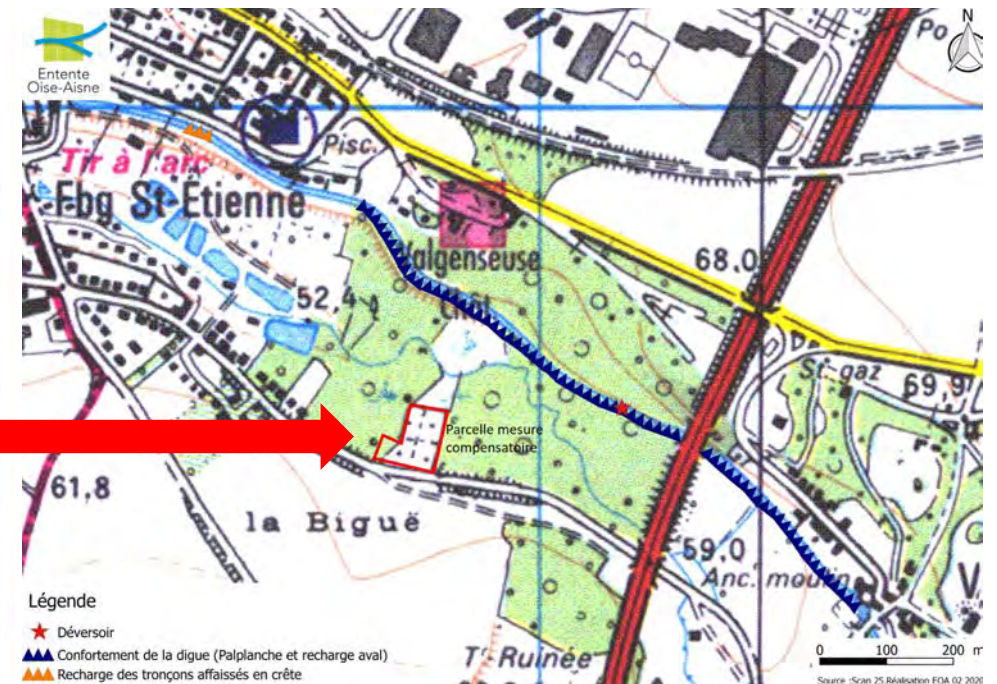


# CRÉATION D'UNE ZONE HUMIDE

-  Zone arborée = boisement humide
-  Zone arbustive = tampon entre le boisement et la prairie humide
-  Zone ouverte composée d'une alternance de prairie humide et de mares
-  Mare
-  Pourtour de mare composé d'une roselière cordon humide
-  Création d'une zone d'omnières
-  Arbres à replanter (création d'un habitat boisement humide)
-  Création / renforcement d'une zone arbustive
-  Espèces hygrophiles
-  Espèces de prairie humide
-  Zone d'accès prairie
-  Zone de pierriers
-  Bois mort



-> Aménagement de 5 mares propices aux invertébrés et plantation de 70 arbres (essences locales)





# 5/REMERCIEMENTS AUX PARTENAIRES



Votre  
collectivité  
de proximité





Maîtrise d'œuvre : **Safège**

Réalisation des travaux :

**Vinci Terrassement Fluvial et Maritime  
Fudali  
Entreprise Noël**

Maitrise d'ouvrage : **Entente Oise-Aisne**

Coordinateur Sécurité et Protection de la  
Santé : **SOCOTEC**

Architecte : **AEI**

Partenaires financiers :

**Etat : 40% (DETR)**

**Conseil Départemental de l'Oise : 39%**

**Ville de Senlis -> CC Senlis Sud Oise : 15%**

**SANEF : 5%**



Votre  
collectivité  
de proximité





Pour nous contacter :  
03 44 38 83 83  
[entente@oise-aisne.fr](mailto:entente@oise-aisne.fr)  
[communication@oise-aisne.fr](mailto:communication@oise-aisne.fr)

[oise-aisne.net](http://oise-aisne.net)

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**



Suivez-nous sur [@EPTBOise](https://twitter.com/EPTBOise)

